

« EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT »

**PAR LE MOUVEMENT D'APPUI AU
GAZ DE SHALE (MAGS)**

273 P NP DM37

Développement durable de l'industrie des gaz
de schiste au Québec

6212-09-001

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BUREAU
D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR
L'ENVIRONNEMENT (BAPE)**

**LE 9 NOVEMBRE 2010 (MÉMOIRE
MANUSCRIT)**

**LE 22 NOVEMBRE 2010 À BÉCANCOUR
(PRÉSENTATION ORALE PUBLIQUE)**

TABLE DES MATIÈRES

- 1. PRÉSENTATION (PAGE 1)**
- 2. POURQUOI NOUS INTÉRESSONS-NOUS AU DÉVELOPPEMENT DU GAZ DE SHALE ? EN QUOI CE DÉVELOPPEMENT INFLUENCE-T-IL, SELON NOUS, L'ENVIRONNEMENT ET LA QUALITÉ DE VIE ? (PAGE 2)**
- 3. LE DÉVELOPPEMENT DU GAZ DE SHALE EST-IL ACCEPTABLE DANS LE MILIEU ? POURQUOI ? (PAGE 3)**
- 4. LE MAGS CONSIDÈRE QUE DES ÉLÉMENTS AU DÉVELOPPEMENT DU GAZ DE SHALE DEVRAIENT ÊTRE MODIFIÉS. LESQUELS ET COMMENT ? (PAGE 3)**
- 5. LE DÉVELOPPEMENT DU GAZ DE SHALE AU QUÉBEC DEVRAIT ÊTRE AUTORISÉ. COMMENT ? (PAGE 3)**
- 6. LE MAGS VEUT RAPPELER CE QUE L'ON NE PENSE PAS CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DU GAZ DE SHALE AU QUÉBEC (PAGE 4)**
- 7. FUTUR DE L'INDUSTRIE DU GAZ DE SHALE AU QUÉBEC (PAGE 4)**
- 8. CONCLUSION (PAGE 5)**
- 9. ANNEXE 1 (PAGE 6)**
- 10. ANNEXE 2 (PAGE 7)**
- 11. ANNEXE 3 (PAGE 8)**
- 12. ANNEXE 4 (PAGE 9)**
- 13. ANNEXE 5 (PAGE 10)**
- 14. ANNEXE 6 (PAGE 11)**

En faveur du développement

1. Présentation

Le mouvement d'appui au gaz de shale (MAGS) est né suite aux diverses et récentes représentations des joueurs de l'industrie pétrolière Québécoise et des groupes environnementaux intéressés par l'industrie du gaz de shale.

Le MAGS possède plusieurs objectifs :

- a) Créer des liens entre les entreprises spécialisées de l'ouest du pays en établissant une centrale des affaires ;
- b) Regrouper les entreprises de services présentes et futures pour promouvoir et faire connaître l'industrie du gaz de shale au Québec ;
- c) Développer des emplois au Québec en permettant, notamment, aux Québécois travaillant dans l'industrie ailleurs au pays de promouvoir leur expertise au Québec ;
- d) Concevoir des campagnes d'informations au sujet de l'industrie ;
- e) Communiquer aux gens les technologies employées par l'industrie.

Le MAGS adhère à la philosophie qu'en matière d'environnement et de développement des ressources naturelles, à impact égal, il vaut mieux produire près des marchés consommateurs que de transporter lesdites ressources.

Conséquemment, le MAGS est contre tout moratoire sur le développement du gaz de shale au Québec. Il est d'avis que l'expérience s'acquiert en travaillant et il considère que le réflexe naturel et légitime du « pas dans ma cour » ne devrait pas paralyser une industrie dans son ensemble.

Les membres fondateurs sont :

- a) Madame Patricia Deshaies : Cette dernière travaille au Québec dans l'industrie du gaz de shale. Elle est responsable, notamment, des mesures administratives et de sécurité à faire appliquer par des fournisseurs locaux sur plusieurs chantiers ;

- b) Monsieur Michel Landry : Monsieur Landry est propriétaire d'une entreprise employant une vingtaine d'employés au service de l'industrie pétrolière. Il a débuté comme fournisseur d'Hydro-Québec (Division pétrole et gaz) en 2004. Il a ensuite été un partenaire important avec plusieurs compagnies comme Talisman Energy Inc., Junex Inc. et Gastem Inc. par exemple ;
- c) Monsieur Daniel Forcier : Contracteur et entrepreneur général, Monsieur Forcier a œuvré dans le domaine de la location d'équipements depuis toujours. Récemment, il a orienté son expertise vers le domaine du pétrole et gaz. Son entreprise principale emploie une dizaine de personnes.

Par la suite, dans un très court laps de temps, plus de 350 membres de niveaux « platine », « or », « argent », « bronze » et « supporteurs » se sont rajoutés au MAGS.

Essentiellement, le MAGS est un organisme sans but lucratif (OSBL) qui a pour mission d'appuyer, de promouvoir et de démystifier l'industrie du gaz de shale au Québec, tout en regroupant les individus et gens d'affaires favorables à cette filière énergétique Québécoise (Voir annexe 1).

2. Pourquoi nous intéressons-nous au développement du gaz de shale ? En quoi ce développement influence-t-il, selon nous, l'environnement et la qualité de vie ?

Le MAGS s'intéresse au développement du gaz de shale pour plusieurs raisons :

- a) Autosuffisance énergétique du Québec ;
- b) Développement de l'expertise des Québécois dans le domaine (voir par exemple annexe 2) ;
- c) Retombées économiques directes et indirectes ;
- d) Diversification des sources énergétiques du Québec.

Ce développement influence l'environnement et la qualité de vie :

- i) Utilisation et exploitation du gaz de shale plus propres que plusieurs autres sources d'énergies ;
- ii) Augmentation de la qualité de vie des Québécois causée par l'augmentation de la richesse collective ;
- iii) Possibilité de redistribuer la richesse collective, notamment, sous forme de redevances.

3. Le développement du gaz de shale est-il acceptable dans le milieu ? Pourquoi ?

Le MAGS considère que le développement du gaz de shale est acceptable dans le milieu. Voici pourquoi :

- a) Mesures de sécurités strictes pratiquées par les joueurs dans le domaine (exemple : annexe 3) ;
- b) Expérience des compagnies exploratrices ailleurs dans le monde (exemple : annexe 4) ;
- c) Ratio coûts / bénéfices très rentable pour le Québec ;

4. Le MAGS considère que des éléments au développement du gaz de shale devraient être modifiés. Lesquels et comment ?

- a) Mise sur pied par le Gouvernement du Québec d'un prix fixe à déboursier aux propriétaires des terrains exploités par les compagnies ;
- b) Compensations financières, en cas d'exploitation, offertes par la compagnie exploratrice à la municipalité ou est située son gisement ;
- c) Mesures de sécurités standardisées pour l'ensemble de l'industrie ;
- d) Remise en état rapide des milieux naturels utilisés au développement du gaz de shale après avoir déterminé que le potentiel gazier desdits milieux n'est pas présent.

5. Le développement du gaz de shale au Québec devrait être autorisé. Comment ?

- a) Avec une réglementation compétitive versus ce qui se fait ailleurs dans le monde ;
- b) En déterminant à l'avance qui dédommagerait, au besoin, les citoyens avoisinant les sites d'exploitation ;
- c) En faisant preuve de célérité, de rigueur et de compétence ;
- d) En tenant toujours en considération que les bénéfices seront considérables pour la collectivité ;
- e) En admettant que pour distribuer de la richesse à la population, il faut d'abord en créer ;

- f) En réalisant que pour créer de la richesse, il faut accepter de prendre des risques calculés et contrôlés ;
- g) En vulgarisant à la population pas seulement les risques mais aussi les bénéfices reliés à l'exploitation du gaz de shale ;
- h) En utilisant l'expertise des environnementalistes.

6. Le MAGS veut rappeler ce que l'on ne pense pas concernant le développement de l'industrie du gaz de shale au Québec :

- i) Développement connexe au Québec de la fabrication d'équipements spécialisés nécessaires à l'industrie (voir exemple à l'annexe 5)
 - a) Réservoirs nécessaires à l'exploration et à l'exploitation ;
 - b) Adaptations spécifiques et spécialisées pour l'industrie aux camions ;
 - c) Supports à tuyauteries ;
 - d) Membranes, matelas, chaudière de chauffage à vapeur ;
 - e) Roulottes de chantier, camps d'habitation et remorques adaptées à l'industrie ;
- ii) Développement de centres de formation et d'expertise nécessaires pour l'industrie (Voir annexe 6)
 - a) Métiers reliés à l'exploration ;
 - b) Métiers reliés à l'exploitation ;
 - c) Métiers reliés à la sécurité ;
 - d) Métiers reliés au suivi de la réglementation.

7. Futur de l'industrie du gaz de shale au Québec :

- a) Aucun si la réglementation est trop complexe ;
- b) Aucun si le mouvement populaire est contre l'industrie ;
- c) Aucun si il en coûte trop cher au Québec d'explorer ou d'exploiter un gisement de gaz de shale ;
- d) Prometteur en acceptant et mesurant les risques potentiels en concordance avec les retombées économiques ;
- e) Prometteur en informant sur les risques mais aussi sur les retombées de l'industrie ;
- f) Prometteur en s'en tenant à des mesures de sécurités strictes mais réalistes pour l'industrie ;
- g) 15 000 forages par année en Alberta versus une dizaine au Québec dans le moment ;
- h) Pourrait-on envisager 1000 forages par année au Québec ?

8. Conclusion

Le MAGS a confiance que le Gouvernement du Québec possède l'expérience et les ressources nécessaires pour encadrer le développement du gaz de shale sur son territoire. Nous croyons qu'il existe aujourd'hui les technologies nécessaires pour assurer un développement harmonieux avec l'environnement. Nous ne pensons pas que le Québec devrait se priver de cette richesse.

Il est intéressant de rappeler également que les ressources naturelles sont de juridiction provinciale, le tout tel qu'édicté par la *Constitution du Canada*. Nous savons tous que les provinces ont un énorme besoin de capitaux pour maintenir des services tels que l'éducation et la santé qui sont également de juridictions provinciales. N'est-il pas venu le temps de rentabiliser de façon responsable les ressources naturelles du Québec pour continuer à servir sa population comme elle le mérite ?

Nous estimons que l'industrie du gaz de shale devrait être encouragée dans son ensemble au lieu d'être décriée. Surtout en considérant le fait que l'industrie ne fait que débuter et que l'on ne parle uniquement dans le moment que de « potentiel ».

Le Québec peut devenir un leader du domaine. Si le Québec n'était pas allé de l'avant avec ses projets d'hydro-électricité il y a plus de 40 ans à cause de contraintes environnementales ou politiques, il ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui.

Finalement, le MAGS croit fermement que les choses peuvent se faire correctement dans le respect de l'environnement sans l'imposition d'un moratoire.

Québec 

LETTRES PATENTES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38, art. 218)

Le registraire des entreprises, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes aux requérants ci-après désignés, les constituant en personne morale sous le nom

MOUVEMENT D'APPUI AU GAZ DE SHALE

FAIT À QUÉBEC LE 19 OCTOBRE 2010

*Déposées au registre le 19 octobre 2010
sous le numéro d'entreprise du Québec 1166894213*




Registraire des entreprises

E950A53D12M41OA

ANNEXE 2

Le 2 Novembre 2010

Monsieur Michel Landry
Foraction Énergie Services
St-François-du-Lac
Québec

Monsieur Landry

Par la présente, je viens vous présenter mes services à votre compagnie, qui est impliquée dans l'exploitation Gazière au Québec, advenant l'éventualité que vous soyez à la recherche d'employés qualifiés pour vos besoins en personnel.

Je suis québécois, natif de Ste- Françoise de Lotbinière. Depuis maintenant cinq ans, je vis et travaille en Alberta dans l'extraction pétrolière. Je suis certifié et qualifié comme opérateur de chaudière de chauffage pour l'industrie pétrolière (Cf. dossiers 1 &2 - Marcel Hamel-C-V et Références).

Je sais que, présentement, il y a de l'activité dans l'exploitation gazière et pétrolière au Québec. Et en tant que québécois, j'aimerais profiter de cette opportunité pour revenir travailler au Québec et de m'y établir. Ainsi, ce retour aux sources permettrait à votre compagnie et l'ensemble du Québec de profiter de mon expérience acquise dans ce champ d'expertise.

De plus, je pourrais partager mon expérience et la transmettre pour la formation de la relève qui sera nécessaire à la croissance du Québec dans le domaine. Nous savons que la formation en milieu de travail est un incontournable, à la fois pour le rendement et la sécurité au travail et pour des raisons écologiques. Je crois que votre compagnie, et bien d'autres, aurait tout à gagner à avoir, dans son personnel, des gens avec une expertise comme la mienne, qui comme moi sont tout fin prêt à faire un retour au Québec pour y vivre et travailler.

Nous avons à votre disposition, les équipements (Cf. dossier 3- Wild Hogs) à la fine pointe de la technologie, nécessaire à l'industrie pétrolière. Ces équipements sont les mieux équipés qui soient disponibles sur le marché, en considérant la protection de l'environnement.

Je souhaite vivement que cette démarche auprès de votre compagnie m'apportera une réponse positive pour les services que je vous offre.

Veillez agréer, Monsieur Landry, mes salutations distinguées.

Monsieur X
Alberta

N.B. Vous trouverez, ci-joint, 3 dossiers : 1) mon c-v 2) références et 3) photos desdits équipements proposés en location pour vos besoins d'exploitation pétrolière.

ANNEXE 3



Talisman Energy Inc.
888, 3^e rue Sud-Ouest, bureau 2000
Calgary (Alberta) T2P 5C5

Le 28 mai 2010

Cher fournisseur de Talisman,

À Talisman Energy Inc. (Talisman), la sécurité est au cœur de notre façon de travailler et arrive au sommet de nos priorités. Nous tirons une grande fierté de notre dossier de sécurité, que nous nous efforçons continuellement d'améliorer. Or, nos fournisseurs jouent un rôle important dans notre rendement en matière de sécurité. Dans le cadre de l'évaluation de nos besoins en matière de suivi des tendances relatives à la sécurité de nos fournisseurs, nous avons également tenté de trouver une manière efficace de recueillir et d'établir ces données. Afin de faciliter ce processus, nous nous sommes associés à ISNetworld, qui offre un système de gestion des renseignements sur les fournisseurs. Cette mesure influera sur le processus de sélection des fournisseurs de Talisman dans l'avenir, puisque, pour certaines catégories d'acquisitions, Talisman a l'intention de ne considérer que les fournisseurs, et leurs sous-traitants, qui sont inscrits à ISNetworld et ont publié les données demandées.

Bien que les inscriptions soient possibles en tout temps, afin de veiller à la satisfaction des exigences du futur processus de sélection des fournisseurs de Talisman, toutes les entreprises doivent s'inscrire et publier toutes les données demandées d'ici le **25 Juin 2010**. Les entreprises déjà inscrites à ISNetworld n'auront aucuns frais supplémentaires à payer. Toutefois, des frais d'inscription nominaux seront exigés pour les nouvelles inscriptions, et toutes les entreprises inscrites devront s'assurer que leurs renseignements sont à jour et complets.

Talisman croit que les avantages pour toutes les parties seront bien supérieurs aux frais déboursés. Vous trouverez ci-joint une liste exhaustive des avantages pour les fournisseurs dressée par ISNetworld.

Votre inscription à ISNetworld permettra à Talisman d'accéder aux renseignements importants suivants :

1. **Profil de l'entreprise** – Vous devez vous assurer que votre tableau de bord dans ISNetworld comprend vos coordonnées, l'adresse de vos bureaux, les types de travaux exécutés et vos classifications par industrie ainsi que les régions géographiques que vous servez, entre autres. Talisman aura ainsi accès en tout temps aux tout derniers renseignements sur votre entreprise.
2. **Gestion du questionnaire sur la santé, la sécurité et l'environnement** – ISNetworld fournit un questionnaire de système de gestion qui sert à recueillir les données de votre entreprise en matière de santé, de sécurité et d'environnement et à les communiquer à Talisman.
3. **Soumission de documents** – ISNetworld vérifiera les documents comme *les certificats d'assurance, les lettres d'acquiescement concernant l'indemnisation des travailleurs, le barème de rémunération des travailleurs et les certificats COR/SECOR* et en assurera le suivi. Au moment de votre inscription, ISNetworld vous expliquera comment soumettre ces documents et les mettre à la disposition de Talisman en ligne.
4. **Examen et vérification** – ISNetworld examinera le programme de santé et de sécurité écrit de votre entreprise afin d'assurer sa conformité aux normes réglementaires et de Talisman. On vous demandera de soumettre des copies de votre programme de santé et de sécurité écrit. Des directives détaillées vous seront fournies au moment de votre inscription.

Quelques représentants ISNetworld francophones sont à votre service, mais, comme ceux-ci sont peu nombreux, nous vous demandons d'être patient étant donné que l'on devra vous mettre en attente le temps d'en trouver un disponible. **Pour de l'assistance en français veuillez composer 403-237-1686**, ou consulter son site Web, à www.isnetworld.com (en anglais seulement).

Votre collaboration et votre participation à l'intégration de cette solution technologique économique à notre relation d'affaires sont appréciées. Des représentants de Talisman et d'ISNetworld organiseront des réunions avec les fournisseurs au cours de l'année. Tous les fournisseurs qui satisferont aux exigences susmentionnées pour Talisman recevront des détails sur les dates et le lieu de ces réunions, qui se tiendront un peu partout en Amérique du Nord.

Merci pour votre collaboration.

Je vous prie d'agréer nos sincères salutations.

Handwritten signature of Dan Lebsack in black ink.

Dan Lebsack
Vice-président, opérations nord-américaines, santé,
sécurité et environnement et intégrité opérationnelle
Talisman Energy Inc.

Handwritten signature of Brian Smith in black ink.

Brian Smith
Gestionnaire, opérations nord-américaines, gestion de la
chaîne de sous-traitance
Talisman Energy Inc.

DM37

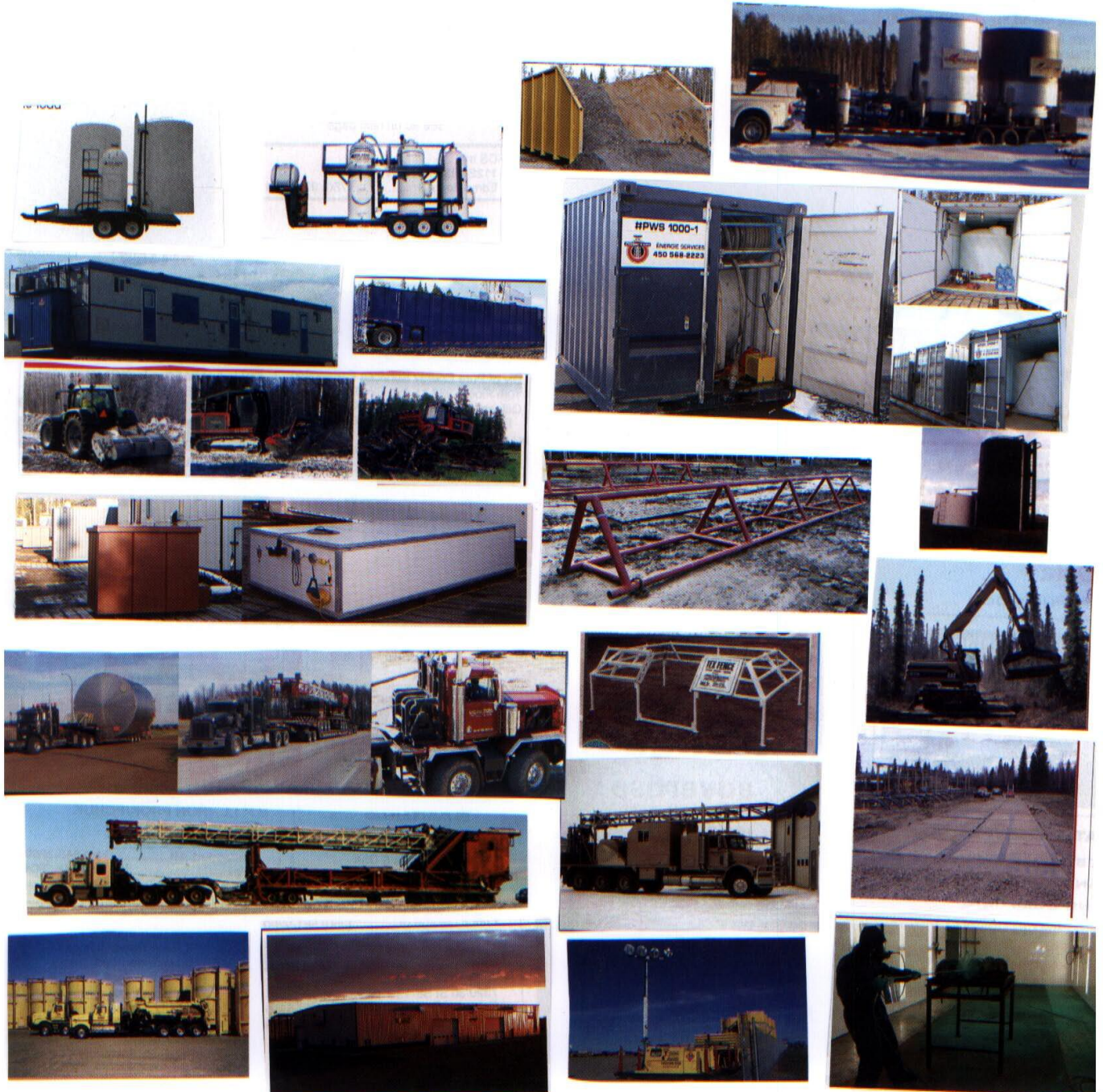
ANNEXE 4 (version anglaise)

**Cette annexe est disponible au
secrétariat de la commission.**

ANNEXE 5

Souvent oublié, lorsqu'on parle de **retombées économiques** pour le développement de l'industrie du gaz de shale au Québec, **les entreprises de fabrication** pourraient rapidement s'imposer **en fabricant une multitude d'équipements spécialisés** utilisés quotidiennement par l'industrie.

Voici quelques exemples :



ANNEXE 6



Exigences minimales pour une formation professionnelle et collégiale

Rôles	Type de formation	Durée de formation
Ingénierie -pétrolière - chimique -mécanique - civile	Diplôme universitaire et moins de deux ans d'expérience connexe.	4 années d'éducation 2 années d'expérience
Géologue	Diplôme universitaire en géologie pétrolière.	4 années d'éducation
Géophysicien	Diplôme universitaire d'ingénierie.	4 années d'éducation
Analystes d'entreprise Analystes financières	Diplôme universitaire et jusqu'aux 2 ans d'expérience connexe.	4 années d'éducation 1-2 années d'expérience
Technologue	Diplôme d'école secondaire technique & 1-2 ans d'expérience connexe.	2 années d'expérience
Technicien en instrumentation et en contrôle Technicien d'installations & techniciens en forages <u>Métiers associés :</u> -mécanicien d'instrument -électricien	Inscription en contrat d'apprentissage ou en 1ère année d'un programme d'apprentissage & 1 ou 2 ans d'expérience industrielle. <u>Technologies associées :</u> -technologie d'ingénierie en instrumentation ou d'ingénierie électrique / électronique industrielle. <u>Certification recommandée :</u> AscT (technologue certifiée) ou compagnon provincial spécialisé.	6 mois – 3 années d'éducation (varier selon le programme) 1-2 années d'expérience (varier selon le poste)
Techniciens en corrosion	Formation collégiale (certificat) avec 1 ou 2 ans d'expérience industrielle. <u>Technologie associées :</u> -technologie d'ingénierie chimique ou métallurgique <u>Certification recommandée :</u> AscT (technologue certifiée) ou technologue supérieur certifié.	1-3années d'éducation 1 ou 2 ans d'expérience dans l'industrie pétrolière et gazière
Technicien mécanique <u>Métiers associés :</u> -Mécanicien industriel de chantier -Machiniste	Inscription en contrat d'apprentissage ou en 1ère année d'un programme d'apprentissage avec 1 ou 2 ans d'expérience industrielle. <u>Technologies associées :</u> -technologie d'ingénierie mécanique <u>Certification recommandée :</u> AscT (technologue certifié) ou compagnon interprovincial dans le domaine industriel.	6 mois – 3 années d'éducation (varier selon le programme) 1-2 années d'expérience (varier selon le poste)
Technicien en mesure <u>Métiers associées :</u> -Mécanicien d'instruments industriel	Inscription en contrat d'apprentissage ou en 1ère année d'un programme d'apprentissage avec 1 ou 2 ans d'expérience industrielle. <u>Technologies associées :</u> -technologie d'ingénierie en instrumentation <u>Certification recommandée :</u> AscT (technologue certifié) ou compagnon interprovincial	6 mois – 3 années d'éducation (varier selon le programme) 1-2 années d'expérience (varier selon le poste)
Soudeur	Inscription en contrat d'apprentissage ou en 1ère année d'un programme d'apprentissage avec 1 ou 2 ans d'expérience industrielle. <u>Technologies associées :</u> -technologie d'ingénierie de soudure ou mécanique <u>Certification recommandée :</u> AscT (technologue certifié) ou compagnon interprovincial	6 mois – 3 années d'éducation (varier selon le programme) 1-2 années d'expérience (varier selon le poste)

Professions « à l'intérieur du champ d'enquête » de l'industrie pétrolière et gazière

Ingénierie	Opérations & Exploitations
<ul style="list-style-type: none"> -Ingénieur chimique -Ingénieur - électricien -Ingénieur d'environnement -Ingénieur de forages -Ingénieur de géologie – geologue / géophysiciens -Ingénieur de gisements -Ingénieur d'installations -Ingénieur pétrolier -Ingénieur de pipelines -Ingénieur de production pétrolière et gazière 	<ul style="list-style-type: none"> -Opérateur - pétrole lourd -Opérateur - forages / achèvement de puits -Opérateur - planification et contrôle des opérations -Opérateur - remise en état / construction -Opérateur - forages dirigés Opérateur de pipelines et maintenance -Opérateur - ordonnancement des pipelines -Opérateur - centre de commande -Exploitation – opérateur de postes de conduites -Exploitation – opérateur d'équipement lourd
Forages et entretiens des puits	Gestion des données & Acquisition des données sismiques
<ul style="list-style-type: none"> -Accrocheur/opérateur de derrick -Adjoint aux opérations -Agent foncier -Chef d'appareil de forages (maître sondeur) -Chef de chantier -Ouvrier de planche -Préposé aux moteurs -Superviseur / foreur 	<ul style="list-style-type: none"> -Coordonateur - Cartographie / SIG -Coordonateur de données géologiques -Coordonateur de MWD – mesure de fond pendant le sondage -Arpenteur -Chef de chantier -Coordinateur des permis de sondage -Foreur -Opérateur d'équipement lourd -Proposé au sondage
Mécaniciens, Techniciens, Maintenance & Aviation	Terrains (droits miniers/souterrains & surface) & Sécurité, Environnement & Finances
<ul style="list-style-type: none"> -Mécanicien - chef d'équipement -Mécanicien d'équipement lourd -Mécanicien de gisement pétrolier -Mécanicien de chantier -Technicien en instrumentation et en contrôle -Technicien en corrosion -Technicien en mesure -Technicien mécanique -Electricien -Machiniste -Pipelinier -Tuyauteur -Technologue -Pilote d'hélicoptère -Technicien d'aéronef -Technicien d'entrepôt 	<ul style="list-style-type: none"> -Administrateur -Analyste des contrats -Négociateur -Spécialiste de sécurité -Spécialiste de sécurité & environnement -Analyste d'environnement -Spécialiste de l'air -Gestion de l'eau -Analyste financier -Analyste d'entreprise